

DEMANDE DE DEROGATION A LA CARTE SCOLAIRE – RENTREE 2020

Accès en 1^{ère} **GENERALE** ou Terminale

(cocher la case correspondante)

① - IDENTIFICATION

NOM et Prénom de l'élève : _____ Date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|

|_|_|_|_|_|

NOM, Prénom, du/des responsables légaux de l'élève :

Domicile du/des responsables légaux :

Code postal : |_|_|_|_|_|_| Commune : _____ Tél : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

|_|_|_|

Adresse e-mail :

② - ETABLISSEMENT FREQUENTE EN 2019 - 2020

NOM : _____

Adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_|

Commune : _____

③ - LYCEE DE SECTEUR EN 2020 - 2021

NOM : _____

Adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_|

Commune : _____

Le chef de l'établissement fréquenté atteste des renseignements portés dans les rubriques 1, 2 et 3.

A _____, le _____, Signature :

④ - LYCEE SOLLICITE EN 2020 - 2021 : (Complétez)

NOM de l'établissement : _____

Adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Classe, série, spécialité demandées: _____

⑤ - MOTIF DE LA DEMANDE (Cocher la ou les cases, joindre les pièces justificatives demandées):

Vœu 1

Elève souffrant d'un handicap (1)

Elève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé (1)

Elève boursier au mérite ou boursier sur critères sociaux (joindre une copie de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus de l'année 2019. Compte tenu de la non disponibilité de l'avis d'imposition 2020 avant l'été, possibilité de fournir une copie de la situation déclarative effectuée en ligne sur impots.gouv.fr et qui comporte les mêmes informations de Revenu fiscal de référence et d'enfants à charge.

Pour les familles qui ne sont plus soumises à déclaration de revenus, elles peuvent produire la déclaration préremplie reçue ainsi que le document d'accompagnement qui reprend les informations nécessaires.)

Elève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement demandé (joindre un certificat de

| | |
|---|--|
| scolarité de l'enfant qui sera encore dans l'établissement à la rentrée prochaine) | |
| Elève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement demandé : (préciser les distances entre le domicile et l'établissement de secteur et celui qui est demandé. Joindre un itinéraire routier indiquant ces distances) | |
| Elève devant suivre un parcours scolaire particulier (joindre un courrier explicatif) | |
| Autres motifs (joindre un courrier explicatif accompagné obligatoirement de justificatifs) : | |

(1) : constituer le dossier médical exigé, conformément aux consignes transmises par le chef de l'établissement fréquenté.



Une seule demande de dérogation est autorisée, le rang du vœu sur lequel la demande de dérogation porte est à déterminer par la famille.

Les vœux portant sur des formations à capacité d'accueil limitée ne peuvent pas faire l'objet d'une demande de dérogation. Dès lors qu'une demande de dérogation a permis d'affecter votre enfant dans un établissement, il n'est pas possible de renoncer à cette affectation pour solliciter une affectation dans l'établissement de secteur.

Retour du document par la famille à l'établissement fréquenté, à la date indiquée par l'établissement d'origine. Transmission de ce document par le chef d'établissement à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du département demandé en vœu dérogatoire, pour le 27 mai 2020 dernier délai.

La décision sera transmise aux familles par voie postale uniquement, à partir :

- du 06 juillet 2020 pour les dérogations 1^{ère} générale,
- après les résultats définitifs du baccalauréat pour les dérogations Terminale.

L'obtention d'une dérogation n'implique ni l'existence d'un transport scolaire pour rejoindre le lycée sollicité ni la prise en charge des frais par le Conseil de la collectivité territoriale compétente.

Pour toute demande d'information, les familles doivent contacter directement le service transport du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (Tel : 04 26 73 32 00).